



Prix pour le bénévolat du Canada

CÉLÉBRONS LES CANADIENS
QUI FONT UNE DIFFÉRENCE

LIGNES DIRECTRICES DE MISE EN CANDIDATURE

INTRODUCTION

Les présentes lignes directrices visent à vous aider à déterminer la bonne catégorie de prix pour votre candidat et à compléter le processus de mise en candidature.

LES PRIX

Les Prix pour le bénévolat du Canada consistent en un prix national et 20 prix régionaux décernés tous les ans. Pour le **Prix Thérèse-Casgrain pour l'engagement de toute une vie**, un lauréat est choisi à l'échelle nationale. Dans le cas des prix **Leadership communautaire**, **Leader émergent**, **Leadership d'entreprise** et **Innovation sociale**, un lauréat est choisi pour chacune des cinq régions suivantes :

- **Atlantique** (Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard);
- **Québec**;
- **Ontario**;
- **Prairies** (Alberta, Manitoba et Saskatchewan);
- **Colombie-Britannique et Nord** (Colombie-Britannique, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut et Yukon).

Description des mises en candidature

Prix Thérèse-Casgrain pour l'engagement de toute une vie : vise à souligner le travail de personnes qui ont consacré au moins 20 ans au bénévolat, qui ont inspiré d'autres bénévoles, qui ont dirigé des groupes de bénévoles ou qui ont entrepris d'autres réalisations exceptionnelles à titre bénévole.

Leadership communautaire : vise à souligner le travail exceptionnel de bénévoles ou de groupes de bénévoles qui ont pris l'initiative de trouver des solutions à des problèmes sociaux dans leurs collectivités. Cette catégorie n'inclut pas les organismes sans but lucratif et les organismes de bienfaisance enregistrés.

Leader émergent : vise à souligner le travail de bénévoles âgés de 18 à 30 ans qui ont fait preuve de leadership et aidé à bâtir des collectivités plus fortes.

Leadership d'entreprise : s'applique aux entreprises qui font preuve de responsabilité sociale dans leurs pratiques, ce qui comprend la promotion et la facilitation du bénévolat au plan local, régional et national.

Innovation sociale : s'applique aux organismes sans but lucratif qui sont engagés en vue de régler des problèmes sociaux de manière novatrice.

MISE EN CANDIDATURE D'UN BÉNÉVOLE

Avant de soumettre une candidature

<input type="checkbox"/> Déterminer la bonne catégorie de prix	Prix Thérèse-Casgrain pour l'engagement de toute une vie, Leadership communautaire, Leader émergent, Leadership d'entreprise ou Innovation sociale
<input type="checkbox"/> Confirmer que la candidature est admissible	<p>Selon le prix, la mise en candidature peut viser un bénévole ou un groupe de bénévoles, un organisme sans but lucratif ou une entreprise. Les activités politiques et publiques liées à la défense d'une cause ne sont pas admissibles. Les candidats doivent réunir les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Ils doivent être des citoyens canadiens, des résidents permanents ou des personnes protégées au sens de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>.• Ils doivent être âgés de 18 à 30 ans, pour la catégorie Leader émergent, et être âgés de 18 ans et plus pour toutes les autres catégories.• Les organismes sans but lucratif et les entreprises doivent être enregistrés au Canada.• Tous les candidats et candidates doivent avoir participé aux efforts pour s'attaquer aux problèmes sociaux au Canada.
<input type="checkbox"/> Obtenir le consentement du candidat ou de la candidate	<ul style="list-style-type: none">• Le processus de mise en candidature peut commencer seulement une fois que le candidat ou la candidate a donné son consentement.• Une personne, une entreprise ou un organisme peut seulement faire l'objet d'une seule mise en candidature. Si plusieurs personnes souhaitent mettre en candidature un même candidat ou une même candidate, ils doivent se concerter et soumettre une seule mise en candidature, qui peut être accompagnée de plusieurs lettres d'appui. Si plus d'une mise en candidature sont reçues pour un même candidat ou une même candidate, on communiquera avec les auteurs pour déterminer quelle mise en candidature sera étudiée.

Soumettre sa candidature

<input type="checkbox"/> Obtenir un formulaire de mise en candidature	<p>Pour soumettre une candidature par voie électronique, veuillez vous rendre à Canada.ca/prix-benevolat.</p> <p>Pour soumettre une candidature sur support papier, télécharger et imprimer le formulaire de la catégorie appropriée à partir du site Web susmentionné. Pour recevoir un formulaire sur support papier, envoyer un courriel au service responsable des Prix info-cva-pbc@hrsdcc-rhdcc.gc.ca ou appeler au 1-877-825-0434.</p>
---	--

<p><input type="checkbox"/> Remplir les déclarations de consentement</p>	<p>Lire attentivement toutes les déclarations de consentement tout au long du processus de mise en candidature. Fournir sa propre déclaration de consentement et obtenir celle du candidat ou de la candidate.</p> <p>Au moment de présenter une mise en candidature sur support papier, il faut vous assurer d'avoir bien coché toutes les boîtes à côté des déclarations confirmant le consentement et de bien signer le formulaire. Il faut également s'assurer que le candidat ou la candidate a également coché toutes les boîtes et a signé le formulaire.</p> <p>Pour une mise en candidature soumise par voie électronique, lorsque celle-ci aura été remplie, le candidat ou la candidate recevra un courriel demandant s'il ou si elle autorise la mise en candidature. Cette étape est nécessaire pour que la candidature puisse être étudiée.</p>
<p><input type="checkbox"/> Expliquer de quelle manière le candidat ou la candidate répond à chacun des six critères</p>	<p>Expliquer pourquoi votre candidat ou candidate mérite le prix en suivant les instructions et en répondant aux questions se trouvant sous chacun des six critères. Ne pas dépasser la limite de mots imposée pour chaque question.</p>
<p><input type="checkbox"/> Obtenir des lettres d'appui</p>	<p>Soumettre au moins une lettre d'appui d'une autre personne de la collectivité qui a une connaissance directe de l'apport du candidat ou de la candidate. Un maximum de trois lettres peuvent être soumises. Consulter les lignes directrices relatives aux lettres d'appui à l'annexe A.</p>
<p><input type="checkbox"/> Remplir le questionnaire</p>	<p>Un questionnaire facultatif sera disponible à la fin de la mise en candidature.</p>

CRITÈRES RELATIFS À LA MISE EN CANDIDATURE

Les six critères suivants sont utilisés pour évaluer les candidatures :

- rôle
- retombées
- portée
- mobilisation
- défis
- inspiration

RÔLE (5 points)

Toutes les catégories – décrire brièvement les contributions du candidat ou de la candidate. Si la candidature est retenue, cette description pourra être envoyée au député de la personne et

être publiée dans les médias.

Prix Leader émergent, Leadership communautaire et Thérèse-Casgrain pour l'engagement de toute une vie : Expliquer de quelle manière le candidat ou la candidate a fait preuve de leadership et décrire les mesures prises par lui ou elle pour s'attaquer aux priorités communautaires. Décrire quelles ont été les retombées des actions du candidat ou de la candidate pour la collectivité et de quelle manière elles ont permis de renforcer l'organisation communautaire.

Prix Thérèse-Casgrain pour l'engagement de toute une vie : Indiquer le nombre d'années que le candidat ou la candidate a œuvré à titre de bénévole.

Leader émergent : La tranche d'âge de la personne candidate sera vérifié.

Innovation sociale : Décrire les pratiques novatrices et les nouvelles méthodes utilisées par l'organisme mis en candidature pour s'attaquer aux problèmes et priorités communautaires.

Leadership d'entreprise : Décrire comment le candidat ou la candidate a fait preuve de leadership pour s'attaquer aux problèmes communautaires. Fournir des détails concernant le temps, l'expertise et les ressources que l'entreprise mise en candidature a consacrés à l'amélioration de sa collectivité.

RETOMBÉES (15 points)

Toutes les catégories : Les retombées renvoient à la profondeur de la contribution du candidat ou de la candidate. Est-ce que celui-ci ou celle-ci s'est attaqué à une priorité dans leur collectivité? Décrire comment leurs contributions ont eu une influence durable dans la collectivité. Indiquer comment le candidat ou la candidate a assuré la pérennité de son travail (autrement dit, comment les retombées de sa contribution se poursuivent lorsque la participation du candidat ou de la candidate prend fin).

PORTÉE (15 points)

Toutes les catégories : Décrire qui profitera des contributions du candidat ou de la candidate — des personnes ou des groupes particuliers. Indiquer combien de personnes ont été touchées et comment elles ont été touchées. La portée des contributions s'est-elle étendue à d'autres personnes ou groupes? Au-delà de la collectivité du candidat ou de la candidate?

MOBILISATION (5 points)

Leader émergent, Leadership communautaire et Prix Thérèse-Casgrain pour l'engagement de toute une vie : Décrire comment les contributions du candidat ou de la candidate ont eu un effet déterminant sur le travail d'équipe pour s'attaquer aux problèmes sociaux. Décrire comment le candidat ou la candidate a mobilisé les autres. Est-ce que le candidat ou la

candidate a fait appel à des ressources externes et a amené d'autres partenaires à participer? Dans l'affirmative, comment?

Innovation sociale : Décrire comment l'organisme sans but lucratif a mobilisé les autres dans un effort collectif et a fait appel à des ressources externes pour s'attaquer aux problèmes sociaux. Est-ce que le candidat ou la candidate a mobilisé d'autres organismes sans but lucratif, entreprises ou organismes gouvernementaux? Dans l'affirmative, comment?

Leadership d'entreprise : L'entreprise visée a-t-elle fait appel à des ressources externes et mobilisé d'autres ressources pour s'attaquer aux problèmes sociaux? L'entreprise a-t-elle mis au point des programmes ou pris des mesures pour aider les employés à faire du bénévolat dans leur collectivité ou faire des dons à celle-ci? Dans l'affirmative, comment?

DÉFIS (5 points)

Toutes les catégories : Décrire les défis (personnels, sociaux ou autres) que le candidat ou la candidate a relevés pour faire une contribution dans sa collectivité.

INSPIRATION (5 Points)

Leader émergent, Leadership communautaire et Prix Thérèse-Casgrain pour l'engagement de toute une vie : Décrire comment le candidat ou la candidate est devenu(e) un modèle dans sa collectivité ou son organisation. Comment il ou elle a partagé son expérience et ses connaissances et avec qui?

Innovation sociale : Décrire comment l'organisme mis en candidature est devenu un modèle dans la collectivité pour les autres organismes sans but lucratif. Décrire comment il a partagé son expérience et ses connaissances avec d'autres organismes.

Leadership d'entreprise : L'entreprise a-t-elle été un modèle dans la collectivité en raison de ses pratiques d'affaires? Décrire comment l'entreprise a agi comme mentor pour d'autres et a influencé d'autres organismes.

RECONNAISSANCE DES LAURÉATS

On rendra hommage officiellement aux lauréats d'un prix de bénévolat et on soulignera leurs réalisations lors d'une cérémonie. Les lauréats pourraient également être invités à participer à une séance pour faire part de leurs expériences et des leçons tirées de leur travail. Le programme des Prix pour le bénévolat du Canada assumera les frais admissibles pour permettre aux lauréats d'assister à la cérémonie.

Tous les lauréats recevront une épinglette et un certificat signé par le premier ministre. Les lauréats seront invités à désigner un organisme sans but lucratif qui recevra une subvention

de 5 000 \$ (pour les prix régionaux) et de 10 000 \$ (pour le prix national).

Pour faire connaître leurs réalisations exceptionnelles, de courtes biographies et des photos des lauréats pourront être envoyées à leur député et aux médias. Ils pourraient également être interviewés ou photographiés.

ÉNONCÉ DE CONFIDENTIALITÉ

Les renseignements que vous fournissez sont recueillis en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* afin d'évaluer l'admissibilité de la candidature pour les Prix pour le bénévolat du Canada.

Les renseignements que vous fournissez seront communiqués aux examinateurs régionaux, aux membres du Comité consultatif national et au Ministre de l'Emploi et du développement social Canada afin d'étudier les mises en candidature pour déterminer les lauréats des prix. Certains renseignements pourraient être transmis au député du lauréat, au Ministre de l'Emploi et du développement social Canada, au public et avec les médias afin de célébrer les réalisations des lauréats et de promouvoir le programme.

Les renseignements que vous fournissez peuvent être utilisés pour l'analyse des politiques, pour des recherches ou à des fins d'évaluation. Les renseignements concernant les meilleures candidatures seront utilisés aux fins de vérification de casier judiciaire.

La participation est volontaire. Si vous refusez de fournir vos renseignements personnels, votre mise en candidature ne sera pas étudiée pour les Prix pour le bénévolat du Canada.

Vos renseignements personnels seront traités conformément à la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social*, à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et aux autres lois applicables. Vous avez le droit à la protection de vos renseignements personnels, et vous avez le droit d'y accéder et de les corriger, renseignements qui figurent dans les fichiers de renseignements personnels (FRP) EDSC PPU 650. Les directives pour obtenir ces renseignements sont décrites dans *Info Source*, une publication gouvernementale disponible dans tous les Centres Service Canada et accessible à l'adresse URL suivante : www.infosource.gc.ca.

Vous pouvez également la consulter en ligne dans tous les Centres Service Canada.

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée au sujet du traitement de vos renseignements personnels par l'institution, à : <https://www.priv.gc.ca/fr/#q005>.

Consentement

Vous et le candidat ou la candidate dont vous soumettez la candidature devez consentir à ce que le programme des Prix pour le bénévolat du Canada recueille, partage et communique tous les renseignements reliés à la mise en candidature. Le formulaire de mise en candidature contient les détails concernant le consentement que vous devez accepter et parapher.

RESSOURCES ET SOUTIEN FOURNIS

Pour de plus amples renseignements ou de l'aide pour remplir le formulaire, consultez les lignes directrices relatives aux lettres d'appui (annexe A), la foire aux questions (annexe B) et le glossaire (annexe C).

Si vous avez d'autres questions, communiquez avec le programme des Prix pour le bénévolat du Canada au 1-877-825-0434 ou info-cva-pbc@hrsdc-rhdcc.gc.ca.

Annexe A : Lignes directrices relatives aux lettres d'appui

Les lettres d'appui doivent contenir des exemples et des récits précis et concrets illustrant comment le candidat ou la candidate répond à un ou plusieurs des six critères d'évaluation dans sa catégorie de prix. Une lettre d'appui décrivant précisément comment le candidat rencontre un critère peut permettre d'obtenir une meilleure note pour ce critère. Vous avez droit à deux pages seulement (soit environ 1 000 mots) pour chaque lettre, il est donc important d'être clair et concis.

Les lettres d'appui peuvent être écrites par quiconque ayant une connaissance directe de la contribution du candidat ou de la candidate. Si vous présentez plus d'une lettre d'appui, profitez-en pour fournir différents exemples selon un éventail de points de vue et perspectives. Autrement dit, assurez-vous que les auteurs des lettres d'appui ne racontent pas tous la même histoire.

Les lettres devraient être adressées au programme des Prix pour le bénévolat du Canada. Assurez-vous que l'auteur de chaque lettre utilise le moins de renseignements personnels possible en se limitant à son nom et ses adresses électronique et postale. Même s'il n'est pas obligatoire de fournir les originaux des lettres signées à ce moment-ci, il est important d'en conserver des copies, car elles pourraient être exigées si la candidature est retenue parmi les meilleures.

Une lettre d'appui peut être rédigée par le supérieur du candidat ou de la candidate de l'organisme sans but lucratif ou de l'entreprise où il ou elle fait du bénévolat. Elle peut provenir d'une personne qui a profité directement de ses réalisations (un particulier, un organisme sans but lucratif ou une entreprise) ou d'un représentant élu. Il y a également une panoplie d'autres sources possibles, mais la lettre devrait être écrite par une personne qui peut attester du leadership précieux que votre candidat ou candidate a exercé par sa contribution dans sa collectivité.

Annexe B : Foire aux questions

Dans quel but ces prix ont-ils été créés?

Les Prix pour le bénévolat du Canada ont été créés pour rendre hommage aux personnes qui font une différence en s'attaquant aux problèmes sociaux dans des collectivités partout au pays. Les prix soulignent également les pratiques exemplaires en matière de leadership communautaire et encouragent l'établissement de partenariats entre les membres de la collectivité. Ainsi, les prix incitent les Canadiens de toutes les couches de la société à découvrir de nouvelles façons de changer les choses dans leur collectivité.

Quelles sont les catégories de prix?

Les cinq catégories de prix sont les suivantes : **Prix Thérèse-Casgrain pour l'engagement de toute une vie, Leadership communautaire, Leader émergent, Leadership d'entreprise et Innovation sociale.**

Combien de prix sont décernés?

Les Prix pour le bénévolat du Canada comprennent 21 prix. Un prix national et quatre prix régionaux sont décernés.

Quel est le prix national?

Le **Prix Thérèse-Casgrain pour l'engagement de toute une vie** est le seul prix national étant décerné. Un lauréat national est choisi pour cette catégorie.

Quels sont les prix régionaux?

Leadership communautaire, Leader émergent, Leadership d'entreprise et Innovation sociale sont les prix régionaux. Un lauréat par région est choisi pour chacun de ces prix.

Quelles sont les cinq régions des prix régionaux?

Un lauréat pour chaque prix régional sera choisi de chacune des cinq régions suivantes : l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard), le Québec, l'Ontario, les Prairies (Alberta, Manitoba et Saskatchewan) et la Colombie-Britannique et le Nord (Colombie-Britannique, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut et Yukon).

Quels prix peuvent être remis à des personnes?

Les prix suivants peuvent être décernés à des personnes : **Leader émergent, Prix Thérèse-Casgrain pour l'engagement de toute une vie et Leadership communautaires.**

Quels prix peuvent être remis à des entreprises?

Le prix du **Leader d'entreprise** peut être décerné à une entreprise.

Quels prix peuvent être remis à des organismes sans but lucratif?

Le prix de **l'Innovation sociale** peut être décerné à un organisme sans but lucratif.

Puis-je soumettre la candidature d'un groupe de personnes pour certains prix?

Pour un seul, le prix du **Leadership communautaire**.

Dois-je connaître la personne dont je soumetts la candidature?

Oui, vous devez connaître personnellement la contribution faite par la personne ou le groupe, l'entreprise ou l'organisme sans but lucratif dont vous souhaitez soumettre la candidature. Vous devez connaître suffisamment bien le candidat ou la candidate pour obtenir son consentement à la mise en candidature et remplir le formulaire de mise en candidature.

Puis-je proposer la candidature d'une personne dont la candidature a été soumise dans le passé?

Oui, vous pouvez soumettre de nouveau la candidature d'une personne qui n'a pas reçu de prix pour le bénévolat du Canada. Cependant, le cas échéant, vous devez présenter un nouveau dossier de candidature, et la priorité sera accordée aux candidats qui n'ont pas déjà reçu un prix.

Puis-je soumettre un dossier de mise en candidature pour une personne ou un organisme dont la candidature a déjà été soumise par quelqu'un d'autre?

Si vous savez que quelqu'un d'autre a déjà présenté la candidature d'une personne, d'un organisme sans but lucratif ou d'une entreprise dont vous avez l'intention de soumettre la candidature, l'unité responsable des Prix pour le bénévolat du Canada vous recommande fortement d'écrire plutôt une lettre d'appui pour étayer son dossier au lieu de préparer un nouveau dossier. Veuillez noter que si l'unité responsable des Prix pour le bénévolat du Canada reçoit plus d'une mise en candidature pour le même candidat ou la même candidate, il communiquera avec les auteurs de mise en candidature afin de déterminer laquelle sera retenue et lesquelles seront abandonnées.

Puis-je soumettre ma propre candidature?

Oui, vous le pouvez. Cependant, les examinateurs considèrent que les candidats qui sont proposés par quelqu'un d'autre sont des candidats plus convaincants pour un prix et pourront être évalués comme étant des candidats plus solides.

Puis-je soumettre la candidature d'un membre de ma famille?

Oui, vous le pouvez. Cependant, les examinateurs considèrent que les candidats qui sont proposés par quelqu'un qui n'est pas un membre de sa famille sont des candidats plus convaincants pour un prix.

Puis-je soumettre la candidature d'une personne décédée?

Non, les candidatures posthumes ne sont pas admissibles.

Les candidats décédés peuvent-ils tout de même recevoir un prix?

Les candidatures posthumes ne sont pas acceptées, mais un prix peut être décerné aux candidats qui décèdent au cours des mois entre la réception de leur mise en candidature et le processus de sélection des lauréats.

Puis-je proposer la candidature d'une personne pour son bénévolat dans le cadre d'activités politiques et publiques pour la défense d'une cause?

Le travail associé à des activités politiques et publiques liées à la défense d'une cause n'est pas admissible et ne sera pas tenu en compte.

Quel processus de mise en candidature dois-je utiliser – sur support papier ou en ligne?

Les auteurs de mises en candidature sont invités à utiliser le système en ligne du site Canada.ca/volunteer-awards. Il s'agit d'une façon simple, rapide et sûre de faire parvenir votre mise en candidature. Les formulaires papier sont également acceptés et peuvent être téléchargés en format PDF sur le site Canada.ca/volunteer-awards.

Où puis-je trouver les formulaires de mise en candidature?

Rendez-vous sur le site Web des Prix pour le bénévolat du Canada (Canada.ca/volunteer-awards) et suivez les instructions pour accéder au formulaire de mise en candidature qui correspond au prix pour lequel vous proposez la candidature.

Comment savoir quelle catégorie de prix choisir?

Les catégories de prix ont été créées pour s'appliquer à une vaste gamme de contributions dans la collectivité :

Le prix **Leader émergent** est décerné aux bénévoles âgés de 18 à 30 ans qui ont fait preuve de leadership et ont apporté une différence positive qui a contribué à bâtir des collectivités plus fortes.

Le **Prix Thérèse-Casgrain pour l'engagement de toute une vie** est décerné aux personnes qui ont consacré au moins 20 ans de leur vie au bénévolat et qui ont inspiré d'autres bénévoles, dirigé des groupes de bénévoles et accompli d'autres réalisations exceptionnelles par le bénévolat.

Le prix **Leadership communautaire** est décerné à des bénévoles ou des groupes de bénévoles qui ont pris l'initiative de trouver des solutions à des problèmes sociaux dans leurs collectivités. Des groupes de bénévoles associés à une collectivité en particulier peuvent également être mis en candidature. Les organismes sans but lucratif et les organismes de bienfaisance enregistrés ne sont pas inclus dans cette catégorie.

Le prix **Leadership d'entreprise** est décerné aux entreprises ayant fait preuve de responsabilité sociale dans leurs pratiques d'affaires, ce qui comprend la promotion et la facilitation du bénévolat au plan local, régional et national.

Le prix de l'**Innovation sociale** est décerné aux organismes sans but lucratif qui font preuve d'innovation pour s'attaquer aux problèmes sociaux.

Si vous estimez que la candidature pourrait être proposée pour plus d'un prix, choisissez la

catégorie de prix qui correspond le mieux aux contributions du candidat ou de la candidate. S'il vous est impossible de déterminer la catégorie appropriée, communiquez avec l'équipe des Prix pour le bénévolat du Canada pour obtenir des conseils (1-877-825-0434 ou info-cva-abc@hrsdc-rhdcc.gc.ca).

Pour choisir la région du candidat ou de la candidate, dois-je prendre la région où j'habite, la région où le candidat ou la candidate habite ou la région où il ou elle a fait son bénévolat?

Vous devez inscrire la région dans laquelle le candidat ou la candidate a mené la majorité de ses activités de bénévolat.

Pourquoi y a-t-il six critères?

Les six critères (**rôle**, **retombées**, **portée**, **mobilisation**, **défis** et **inspiration**) ont été établis parce qu'ils sont les mieux à même de décrire la contribution du candidat ou de la candidate de manière exhaustive, claire et concise. La définition de chaque critère est donnée dans le formulaire de mise en candidature.

Si je n'ai pas d'ordinateur, puis-je présenter le formulaire sur support papier?

Oui, vous pouvez soumettre un formulaire rempli à la main. Si vous choisissez de le faire, il est important d'écrire en lettres moulées à l'encre noire sur du papier de 8,5 pouces sur 11 pouces. Pour faciliter l'impression des formulaires sur support papier, veuillez taper ou écrire sur un seul côté du formulaire ou de la feuille de papier.

Combien de lettres d'appui dois-je joindre au formulaire de mise en candidature?

Il faut fournir au moins une lettre d'appui, mais vous pouvez en soumettre un maximum de trois. Les lettres ne doivent pas dépasser deux pages (1 000 mots) et doivent indiquer qu'elles ont pour objet de soutenir une mise en candidature pour les Prix pour le bénévolat du Canada.

À qui devrais-je demander de fournir une lettre d'appui?

L'auteur de la lettre d'appui pourrait être une personne qui a directement bénéficié des accomplissements du bénévolat du candidat, quelqu'un qui a travaillé avec le candidat ou un représentant élu qui peut attester du leadership précieux que le candidat a exercé par ses contributions dans sa collectivité.

À quoi serviront exactement les renseignements que je fournirai?

Les renseignements seront utilisés pour déterminer l'admissibilité au Prix pour le bénévolat du Canada. Ils seront également communiqués aux examinateurs régionaux, aux membres du Comité consultatif national et au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social aux fins de l'évaluation des propositions de candidature et de la sélection des lauréats.

Certains renseignements pourraient être communiqués au député du candidat ou de la candidate, au Cabinet du premier ministre, au public et aux médias pour rendre hommage aux lauréats. Les renseignements fournis pourraient aussi être utilisés ou communiqués aux fins d'analyse stratégique, de recherche ou d'évaluation du programme.

Si vous faites référence à un tiers dans la description des contributions dans la collectivité du candidat ou de la candidate et les lettres d'appui, veuillez ne pas indiquer de renseignements personnels comme des noms, des adresses électroniques qui permettraient d'identifier ces tiers.

De quelle façon les candidats seront-ils évalués?

Les mises en candidature sont soumises à un processus d'examen à trois volets faisant appel à un groupe différent d'évaluateurs pour chacun des volets.

- **Premièrement**, les représentants du Prix pour le bénévolat du Canada examinent chaque formulaire pour s'assurer que les candidatures répondent aux critères d'admissibilité.
- **Deuxièmement**, des examinateurs régionaux qui sont des représentants bénévoles de chacune des cinq régions évaluent les candidatures par rapport aux critères établis dans le présent document et élaborent une liste des meilleures candidatures aux fins d'évaluation par le Comité consultatif national.
- Les examinateurs régionaux sont des bénévoles et des représentants d'organismes sans but lucratif et d'entreprises dont les approches novatrices en matière de bénévolat permettent de s'attaquer aux problèmes sociaux.
- **Troisièmement**, les membres du Comité consultatif national (sélectionnés par le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social) évaluent les meilleures candidatures. Les membres du Comité consultatif national représentent les secteurs du bénévolat, privé et sans but lucratif, ainsi que diverses régions du pays. Les résultats de cette étape sont transmis au Cabinet du ministre pour que la décision finale soit prise concernant les lauréats des différents prix.

Sur quoi se fonde l'évaluation des formulaires de mise en candidature?

Les examinateurs régionaux attribuent à chaque candidature une note en tenant compte des réponses fournies aux six critères. La note maximale pouvant être accordée à une candidature est 50 points. Les examinateurs régionaux peuvent accorder jusqu'à 5 points pour le rôle, la mobilisation, les défis et l'inspiration, et jusqu'à 15 points pour les retombées et la portée. Consultez le formulaire de mise en candidature pour obtenir une description précise de chaque critère.

Y a-t-il d'autres conditions que les candidats doivent connaître?

Si vous êtes parmi les meilleures candidatures, vous devez fournir votre consentement pour une vérification de casier judiciaire ou fournir une preuve valide que vous n'avez pas de condamnation pénale pour laquelle vous n'avez pas été gracié.

Qu'advient-il si je veux soumettre la candidature d'une organisation nationale pour une catégorie de prix régionale et si cette organisation a fait des contributions bénévoles dans plusieurs régions? Dois-je préparer des formulaires de mise en candidature pour plusieurs régions ou pour une seule?

Veillez choisir une seule région. Idéalement, choisissez la région où les contributions de cette organisation sont les plus évidentes. En cas de doute, choisissez la région où l'organisation nationale a son siège social.

Que dois-je faire si je veux proposer la candidature d'une personne qui vient d'avoir 18 ans et dont une partie des activités de bénévolat ont été menées avant qu'elle atteigne 18 ans?

Pourvu que la personne ait 18 ans au moment de soumettre sa candidature, elle est admissible aux Prix pour le bénévolat du Canada.

Dans le cas du prix du **Leader émergent**, le candidat ou la candidate doit avoir de 18 à 30 ans au moment de la soumission de la candidature.

Que dois-je faire si j'ai des questions qui ne sont pas abordées dans les Lignes directrices de mise en candidature?

Communiquez avec l'équipe des Prix pour le bénévolat du Canada (1-877-825-0434 ou info-cva-pbc@hrsdc-rhdcc.gc.ca).

Annexe C : Glossaire

Auteur d'une mise en candidature : Une personne qui soumet la candidature d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans but lucratif aux Prix pour le bénévolat du Canada.

Bénévole : Une personne, une entreprise ou un organisme sans but lucratif qui offre de manière gratuite et altruiste de prendre part à une activité ou de s'acquitter d'une tâche.

Bénévolat : L'acte d'être un bénévole, de consacrer de manière altruiste son temps, son énergie et ses compétences pour la réalisation d'une activité sans attendre une récompense pécuniaire.

Candidat ou candidate : Un ou une bénévole, un organisme sans but lucratif ou une entreprise qui est mise en candidature aux Prix pour le bénévolat du Canada en reconnaissance de son immense contribution à la collectivité.

Citoyen canadien : Une personne qui est née au Canada, qui a présenté une demande de citoyenneté canadienne par l'entremise de Citoyenneté et Immigration Canada et qui a reçu par la suite un certificat de citoyenneté, qui était un sujet britannique résidant habituellement au Canada le 1^{er} janvier 1947 (1^{er} avril 1949 dans le cas de Terre-Neuve et Labrador) ou qui est née à l'extérieur du Canada après avril 2009, mais dont au moins un parent est né au Canada.¹

Comité consultatif national : Un comité de 15 membres choisis par le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social chargé d'évaluer les meilleures candidatures pour les Prix pour le bénévolat du Canada.

Défis : Des obstacles personnels ou externes surmontés pour réaliser l'activité de bénévolat. Au nombre des défis personnels, on compte les capacités physiques et mentales et les circonstances de vie. Les défis externes peuvent être liés à un lieu rural ou éloigné, un manque de ressources ou un manque d'accès à ces dernières (programmes et services).

Durabilité : La capacité de se maintenir. Cette définition peut avoir trait aux finances, aux activités qui reçoivent un fort soutien de la collectivité ou aux besoins communautaires de longue durée.

Entreprise : Une entreprise à but lucratif constituée en société aux termes d'une loi fédérale ou provinciale.

Entreprise sociale : Une entreprise généralement exploitée par un organisme de bienfaisance ou sans but lucratif. Les recettes de cette entreprise sont réinvesties dans l'organisme de bienfaisance ou sans but lucratif pour soutenir ses programmes et ses activités. Les entreprises sociales favorisent une plus grande résilience et indépendance au sein du secteur sans but lucratif

¹ Pour de plus amples renseignements, consultez l'information et les définitions fournies par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada - <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/index.asp>

en aidant les organisations à stabiliser et à diversifier leur financement tout en améliorant leurs programmes ou services.

Examineur régional : Une personne qui évalue les mises en candidature par rapport aux six critères. Les examinateurs régionaux sélectionnent les meilleures candidatures dans chacune des catégories et des cinq régions et les soumettent ensuite aux membres du Comité consultatif national pour un examen plus poussé. Parmi les examinateurs régionaux bénévoles, on retrouve des bénévoles, des représentants d'organismes sans but lucratif et des entreprises.

Formulaire de mise en candidature : Un document contenant tous les renseignements nécessaires pour proposer la candidature d'un bénévole aux Prix pour le bénévolat du Canada.

Innovation sociale : Le fait de trouver et d'élaborer de nouvelles idées (une initiative, un produit, un service, un processus, un programme ou un modèle) qui répondent aux besoins sociaux (de façon plus efficace que les autres solutions de rechange), tout en permettant de créer de nouvelles relations ou collaborations sociales. Autrement dit, il s'agit d'innovations qui sont bonnes pour la société et qui renforcent la capacité de cette dernière d'agir.

Leader et leadership : Une personne qui a la capacité d'influencer d'autres personnes et qui a un effet direct sur l'amélioration de l'existence. Le leadership consiste à fournir une orientation, à mettre en œuvre des plans et des solutions à l'égard de problèmes et de priorités et à motiver les autres à faire de même. Le leadership consiste également à prêcher par l'exemple – il s'agit d'un modèle qui est reconnu par la collectivité.

Lettre d'appui : Un document qui souligne la contribution du candidat ou de la candidate et qui est rédigé par quelqu'un qui en a une connaissance directe.

Meilleures candidatures : Les candidatures que les examinateurs régionaux ont évaluées et acheminées au Comité consultatif national pour une évaluation plus poussée.

Organisme sans but lucratif : Aux fins de l'administration des Prix pour le bénévolat du Canada, entité constituée en société en vertu d'une loi fédérale ou provinciale sur les organismes sans but lucratif, ou organisme de bienfaisance enregistré n'émettant pas de titres de propriété transférables et organisé, et exploité exclusivement sans but lucratif pour diverses fins, y compris des fins sociales, éducatives, professionnelles et de bienfaisance.

Organisme communautaire : Un groupe qui sert le public et qui œuvre dans une seule municipalité.

Organisme de bienfaisance enregistré : Un organisme de bienfaisances enregistré est une entité désignée en tant qu'organisme de bienfaisance, fondation publique ou fondation de droit privé enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC). L'organisme doit être établi au Canada et y résider, être administré à des fins de bienfaisance et il doit consacrer ses ressources à des activités de bienfaisance. En outre, l'organisme doit aussi répondre aux critères de l'avantage public selon lequel ses activités et ses fins confèrent un avantage tangible au public dans son ensemble ou une composante importante du public constitue ses bénéficiaires (il ne s'agit pas

d'un groupe restreint ni d'un groupe dont les membres ont en commun un rapport particulier comme dans le cas des associations philanthropiques ou professionnelles dont l'adhésion est réservée à un public restreint). Une fois approuvé par l'ARC, un organisme de bienfaisance et dons enregistré reçoit un numéro d'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance. Il est exonéré d'impôt sur ses revenus et il peut délivrer des reçus pour les dons qu'il reçoit.

Pratiques exemplaires : Méthodes ou techniques ayant obtenu constamment des résultats supérieurs à toutes autres méthodes ou techniques et qui sont utilisées comme référence. Il s'agit de techniques, méthodes ou processus généralement acceptés et normalisés de façon officielle qui ont prouvé au fil du temps qu'ils peuvent permettre de réaliser certaines tâches et être utilisés par de nombreuses organisations.

Prix pour l'engagement de toute une vie : Avoir fait du bénévolat et avoir fait une différence dans une collectivité ou au sein d'une organisation pendant au moins 20 ans. La période de bénévolat peut avoir été continue ou intermittente sur une longue période. Le travail bénévole peut être axé sur une ou plusieurs activités ou de nombreuses causes au sein d'une organisation ou de l'ensemble de la collectivité.

Résident permanent : Un résident permanent est une personne qui a obtenu le statut de résident permanent en immigrant au Canada, mais qui n'est pas encore un citoyen canadien.

Responsabilité sociale d'une entreprise : L'idée selon laquelle les entreprises doivent volontairement contribuer au bien-être de leur collectivité en intégrant des préoccupations sociales à leurs activités opérationnelles, ayant ainsi un effet positif sur la société.

Unité responsable des Prix pour le bénévolat du Canada : Les représentants d'Emploi et Développement social Canada qui sont chargés de l'administration des Prix pour le bénévolat du Canada.